

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

SESSION AUTOMNE 2023

POL 1310-20

Introduction à la sociologie politique

MARDI DE 14 H À 17 H

ENSEIGNANTE : SYLVIE GOUPIL

LOCAL DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS : R3515

Disponibilité : Mardi après le cours

Courriel : goupil.sylvie@uqam.ca

DESCRIPTIF

Objets, principales théories de la sociologie politique et concepts de base (politisation, légitimation, domination, socialisation politique, opinion publique notamment). Les fondements sociaux et historiques du pouvoir politique et les rapports entre État et société civile. Régimes politiques, État-Nation, État moderne, État postcolonial. Les acteurs sociopolitiques (individuels et collectifs), leurs comportements, les conflits. Application de théories à l'analyse politique de problèmes et de phénomènes contemporains. L'enjeu de la normativité. Évolutions récentes de la discipline.

OBJECTIFS DU COURS

Dans le cadre de ce cours, nous poursuivrons les objectifs suivants :

- 1- Connaître les concepts de base de la sociologie politique;
- 2- Mieux comprendre les différents modes de médiatisation du rapport entre l'État et la société
- 3- S'initier aux principales théories de la sociologie politique

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION DU COURS

Le cours est composé de deux grands blocs et d'une introduction, le tout organisé autour de présentations magistrales de la part de l'enseignante. L'introduction (12 septembre), permettra de mieux connaître ce en quoi consiste la sociologie politique. Dans le premier bloc (cours du 19 et 26 septembre et du 3 octobre nous aborderons plus spécifiquement les fondements sociaux et historiques du pouvoir d'État, les rapports entre État et société civile (formes d'État) ainsi que la citoyenneté. La matière vue dans le deuxième bloc (31 octobre, 7, 21 et 28 novembre) permettra de s'initier à différents courants théoriques pertinents à la

sociologie politique : questions de la rationalité des acteurs, la dynamique des acteurs, la délimitation du champ politique et les approches contemporaines concernant la gouvernabilité de l'action publique dans le cadre du rapport État et société. Des acétates électroniques tenant lieu de support aux présentations magistrales seront déposés dans la plateforme Moodle avant le cours. Les présentations magistrales seront complétées par des périodes de discussion de la matière et des textes qui seront préalablement déposés dans la plateforme MOODLE, lesquels devront obligatoirement être lus. La participation des étudiantes et étudiants est fortement souhaitée, afin d'approfondir la matière et la réflexion. Trois ateliers de groupe, en équipes, viendront compléter les apprentissages.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Les textes dont la lecture sera obligatoire seront déposés dans la plateforme MOODLE la semaine précédant la tenue du cours.

CALENDRIER

Dates	➤ Sujets abordés
5 septembre	➤ Présentation du cours
12 septembre	➤ Qu'est-ce que la sociologie politique? Concepts clés et courants théoriques
19 septembre	➤ Les fondements sociohistoriques du pouvoir d'État
26 septembre	➤ Les formes du rapport État et société : de l'État de droit à l'État postmoderne
3 octobre	➤ L'action citoyenne et collective
10 octobre	➤ Atelier de groupe en équipes
17 octobre	➤ Examen de mi-session

24 octobre	➤ <i>Semaine de lecture</i>
31 octobre	➤ Le choix rationnel et ses limites
7 novembre	➤ Les théories élitistes et la compétition politique
14 novembre	➤ Atelier de groupe, en équipes
21 novembre	➤ Champ politique et luttes pour le capital symbolique
28 novembre	➤ Sociologie politique de l'action publique et gouvernementalité
5 décembre	➤ Atelier de groupe en équipe
12 décembre	➤ Examen de fin de session

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1- ATELIERS DE GROUPE, EN ÉQUIPE (TRAVAUX EN CLASSE)

Ces travaux ont pour objectif de vérifier la compréhension de notions vues dans les cours magistraux. Ils pourront prendre la forme de questions-réponses à court développement ou d'application de théories à l'analyse de phénomènes politiques contemporains.

Le jour de l'exercice, des équipes d'au **maximum quatre (4) personnes** mettront en commun leurs connaissances afin de répondre à la question (ou aux questions) ou encore pour produire une courte analyse expliquant de quelle manière la théorie pourrait permettre de mieux comprendre le problème mis au jeu. Un court texte (deux à trois pages) devra **obligatoirement être remis de mains à mains, sous forme écrite (manuscrite ou en format WORD) à la fin du cours.**

Chaque exercice compte pour 15 points

TOTAL : 45 POINTS

CRITÈRES DE CORRECTION : Démonstration de la compréhension de la matière vue dans le cours. Capacité d'application des notions de théorie. Qualité et rigueur des réponses.

2- EXAMENS INDIVIDUELS

L'**examen de mi-session** a pour but d'évaluer la connaissance générale de la matière vue dans la partie du cours qui précède l'examen (12, 19 et 26 septembre et 3 octobre). Il portera autant sur les acétates des présentations magistrales ainsi que sur les textes ayant été déposés dans la plateforme MOODLE (à livre ouvert) et comportera au maximum cinq (5) questions, dont certaines pourraient nécessiter un court développement. L'usage de tout matériel électronique est interdit.

Pointage associé : valeur 25 points – Date de l'examen : 17 octobre 2023

L'**examen de fin de session** a pour but d'évaluer la connaissance générale de la matière vue dans la deuxième partie cours, suivant l'examen de mi-session (31 octobre et des 7, 21 et 28 novembre). Il portera autant sur les acétates des présentations magistrales ainsi que sur les textes ayant été déposés dans la plateforme MOODLE (à livre ouvert) et comportera au maximum neuf (5) questions, dont certaines pourraient nécessiter un court développement. L'usage de tout matériel électronique est interdit.

Pointage associé : valeur 25 points – Date de l'examen : 12 décembre 2023

TOTAL : 50 points

CRITÈRES DE CORRECTION : Pertinence des réponses au regard de la matière vue dans le cours et dans le recueil de textes.

3- PRÉSENCE AUX COURS (5 POINTS)

Les présences seront prises lors de chaque cours (sauf les 5 septembre, 17 octobre et 12 décembre).

TOTAL : 5 points

Date de remise des travaux :

Les travaux doivent absolument être remis lors des dates mentionnées et selon les modalités spécifiées. **Aucun travail remis en retard ne sera accepté. Si des raisons médicales vous contraignent, vous pourrez prendre un arrangement, sous réserve de démonstration des conditions invalidantes par un billet médical.**

Aucune reprise de travail n'est autorisée en d'autres situations.

Plagiat :

Lorsque vous reprenez intégralement les propos d'un ouvrage, vous devez les présenter en mode citation et en indiquer correctement la provenance, selon les modalités méthodologiques en vigueur au département de science politique. Lorsque ces précautions ne sont pas prises, votre travail peut être considéré comme étant un plagiat, ce qui est passible de sanctions. Lorsque vous

vous inspirez fortement d'un ouvrage sans que cela soit intégralement écrit comme tel, ce qui est désigné comme étant une paraphrase, vous n'avez pas besoin de citer selon la formule méthodologique, mais vous devez tout de même inscrire la référence, sinon, un plagiat pourrait être soupçonné.

Tout document comportant des éléments de plagiat ou dérogeant au règlement numéro 18 sur les infractions de nature académique obtiendra la note zéro et la ou les personne(s) concernée(s) pourrai(en)t voir son (leur) dossier référé au responsable des dossiers d'infraction de nature académique.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies, mémoire de maîtrise

ALBERTONI, Ettore A., 1987, *Doctrine de la classe politique et théorie des élites*, Paris, Librairie des Méridiens, Klincksieck et Cie, 262 p.

BÉLANGER, André-J., et Vincent LEMIEUX, 1996, *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 326 p.

BOURDIEU, Pierre, 2000, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 110 p.

_____, 2002, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Éditions du Seuil, 5656 p.

BOURDIEU, Pierre, Loïc WACQUANT, 2014, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Éditions du Seuil, 409 p.

BRAUD, Philippe, 2011, *Sociologie politique, 10^e édition*, Paris, Lextenso éditions, 788 p.

BURNHAM, Peter, Karin Gilland LUTZ, Wyn GRANT, Zig LAYTON-HENRY, 2008 [2004], *Research Methods in Politics*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York, Palgrave Macmillan, 370 p.

CHABOT, Jean-Luc, 2003, *Introduction à la politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 272 p.

CHEVALLIER, Jacques, 2014, *L'État post-moderne*, Paris, Lextenso éditions, 265 p.

DAHL, Robert A., 2016, *Polyarchie : participation et opposition*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 266 p.

DORMAGEN, Jean-Yves, Daniel MOUCHARD, Alexandre DÉZÉ, 2019, *Introduction à la sociologie politique*, Louvain – La Neuve, De Boeck Supérieur, 287 p.

- DOUILLET, Anne-Cécile, 2017, *Sociologie politique : comportements, acteurs, organisations*, Paris, Armand Colin, 192 p.
- GENET, Jean-Philippe, 2003, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 401 p.
- GENIEYS, William, 2011, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin, 368 p.
- HASSENTEUFEL, Patrick, 2011, *Sociologie politique : L'action publique*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- HENTSCH, Thierry, 1993, *Introduction aux fondements du politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 115 p.
- KWEIT, Mary G. / Robert W. KWEIT, 1981, *Concepts and Methods for Political Analysis*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall Inc. 374 p.
- LAGROYE, Jacques, François BASTIEN, Frédéric SAWICKI, 2012, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 623 p.
- LECOMTE, Jean-Pierre, 2010, *L'essentiel de la sociologie politique*, Paris, Gualino-Lrextenso Éditions, 167 p.
- MERQUIOR, J.G., 1980, *Rousseau and Weber. Two studies in the theory of legitimacy*, London, Boston and Henley, Routledge & Kegan Paul, 275 p.
- MILLS, C. Wright, 1969, *L'élite du pouvoir*, Paris, François Maspero, 375 p.
- MONIÈRE, Denis / Jean GUAY. 1987, *Introduction aux théories politiques*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 197 p.
- MÜLLER, Hans-Peter et Yves SINTOMER, (sous la direction de), 2006, *Pierre Bourdieu, Théorie et pratique*, Paris, La Découverte, 278 p.
- NEVEU, Érik, 2015, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 128 p.
- STRAUSS, Leo, 1992 [1959], *Qu'est-ce que la philosophie politique?* Paris, Presses universitaires de France, 296 p.

Articles de périodiques, chapitres de monographies

- ALLISON, Graham T. et Philip D. ZELIKOW, 2000, « L'essence de la décision : le modèle de l'acteur rationnel », dans *Rationalités et relations internationales (1), Débats : la crise des missiles de Cuba*, sous la direction de Jean-Yves Haine, Paris, L'Harmattan, p. 11-78.
- AUDARD, Catherine, 2009, « Redécouvrir la citoyenneté » et « Solidarité, justice et respect de l'autonomie », dans *Qu'est-ce que le libéralisme?* Paris, Gallimard, p. 488-512.

AZZOLINI, Giulio, 2016, « Les élites politiques et la démocratie, perspectives théorico-politiques », *Le Philosophoïre*, 2/46, p. 87-105.

BALDIN, Claire et Ludovic RAGNI, 2016, « Théorie parétienne des élites et moment machiavélien », *Revue européenne des sciences sociales*, 54-2, p 219-249.

BÉLANGER, André-J., 1984, « Le politique, concept mystificateur? », *Revue canadienne de science politique*, Vol 17, n° 1, p. 49-64.

BLATRIX, Cécile, 2009, « La démocratie participative en représentation » *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n° 2, p. 97-119.

BOUDON, Raymond, 2002, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique? », *Sociologie et Sociétés*, vol XXXIV, 1, p. 9-34.

_____. 2013, « Les actions « logiques » et « non-logiques » selon Pareto », *Revue européenne des sciences sociales*, 51-2, p. 19-46.

CARO, Jean-Yves, 1980, « La sociologie de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie du champ politique », *Revue française de science politique*, Vol. 30, no 6, p. 1171-1197.

CARROLL, Patrick, 2009, « Articulating Theories of States and State Formation », *Journal of Historical Sociology*, 22, 4, p. 554-603.

CROUCHER, Sheila L., 2004, « Reconfiguring Citizenship », dans *Globalization and belonging : the politics of identity in a changing world*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, p. 43-81.

DEAN, Mitchell, 2010, « Basics concepts and themes », et « Pastoral power, Police and Reason of State », dans *Governmentality, Power and Rule in Modern Society*, London, SAGE Publications Ltd, p. 16-52 et p. 89-116.

_____, 2013, « Economies of Power » dans *The Signature of Power : Sovereignty, Governmentality and Biopolitics*, London, SAGE Publications Ltd, p. 45-70.

DUBREUIL, Benoît, 2006, « L'origine de l'État et la nature de la coopération », *Eurostudia*, vol 2, n° 2. <http://id.erudit.org/iderudit/014588ar>

FAVRE, Pierre, 2010, « Vers un nouveau basculement des paradigmes dans la science politique française », *Revue française de science politique*, Vol. 60 No 5, p. 997-1021.

GUIBET LAFAYE, Caroline, 2011, « Évolution de l'interprétation de la cohésion sociale », *Revue internationale de sociologie*, 21 :1, p. 41-65.

HONNETH, Axel, 2002, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf, p. 113-159.

LEYDET, Dominique, 1993, « Phénoménologie du politique, normativité et droits de l'homme », *Revue canadienne de science politique*, Vol 26, n° 2, p. 343-358.

- MAGNI-BERTON, Raül, 2014, « La théorie du choix rationnel en politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, 2/21, p. 19-47.
- MALOY, J.S., 2008, « A Genealogy of Rational Choice : Rationalism, Elitism, and Democracy », *Revue Canadienne de science politique*, 41:3, p. 749-771.
- MAUGER, Gérard, 2006, « Sur la violence symbolique » dans *Pierre Bourdieu, théorie et pratique*, Paris, La Découverte, p. 84-100.
- PARMENTIER, Marc, 2010, « Hobbes, la coopération et la théorie des jeux », *Methodos*, 10. <http://methodos.revues.org/2380>
- SCHMIDT, Christian, 2006, « Quelques repères historiques sur la théorie des jeux. De Leibniz à Von Neumann », *Revue de synthèse*, 1, p. 141-158.
- SCORNICKI, Arnault, 2015, « Les origines théologico-politiques du biopouvoir. Pastorale et généalogie de l'État », *Sociologia Histórica*, 5, p. 43-66.
- VERGNIOLE DE CHANTAL, François, 2001, « La polyarchie vue de gauche », *Raisons politiques*, 1 – n° 1, p. 155-170.

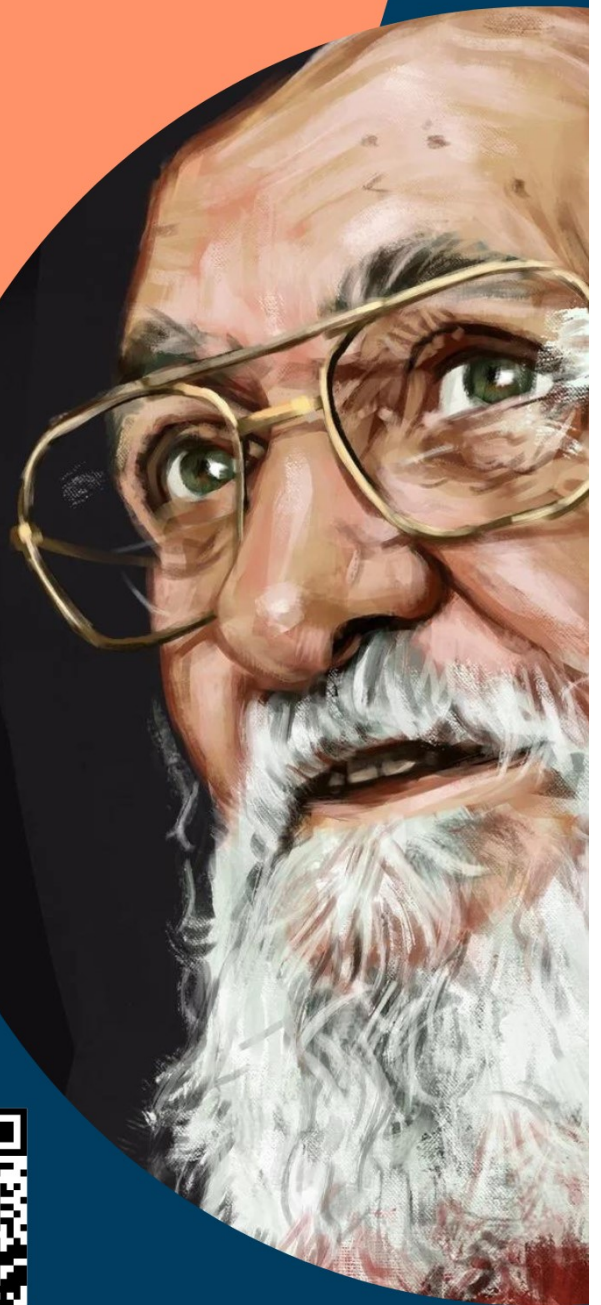
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*